

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2009-11-8-9

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES
POUR LES CLASSES BILINGUES
(1ERE LISTE 2009)**

Résumé : *Afin de favoriser l'apprentissage de la lecture en langue allemande, le Conseil Général a mis en place une subvention incitative à la constitution de bibliothèques en langue régionale dans les sites bilingues publics. Il est proposé d'attribuer aux communes et syndicats intercommunaux scolaires concernés des subventions au taux de 50 % des montants figurant en annexe pour un montant global de 2 600 €.*

Notre assemblée a décidé d'accorder une subvention de 50 % des dépenses pour la constitution de bibliothèques en langue allemande dans les classes bilingues publiques selon les montants subventionnables ci-après (actualisés le 3 mai 2002) :

- classe du cycle 1 (PS/MS) plafonné à 500 € ;
- classe du cycle 2 (GS/CP/CE1) plafonné à 700 € ;
- classe du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) plafonné à 1 000 €.

La liste en annexe relève les dernières demandes qui m'ont été adressées. En application du règlement financier, le mandatement interviendra à réception d'une copie de la facture, dans la limite de 50 % des achats effectifs et subventionnables. Les subventions seront imputées sur le chapitre 65, nature 65734, fonction 28, à hauteur de 2 600 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à procéder au mandatement des subventions pour un montant total maximal de 2 600 €.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

	Montant subventionnable	Subvention
RIXHEIM Pour la classe bilingue de l'école du Centre	1 000 €	500 €
ALGOLSHEIM	1 000 €	500 €
COLMAR	1 000 €	500 €
ALTKIRCH	1 000 €	500 €
SIS TRAUBACH LE HAUT-TRAUBACH LE BAS-GUEVENATTEN- STERNENBERG pour la classe bilingue du RPI.	1 200 €	600 €